

Réseau Passerelles

« Plus que du répit, de vraies vacances ! »

Le Réseau Passerelles facilite le départ en vacances des familles ayant un enfant en situation de handicap, en proposant des destinations de vacances inclusives, au sein de campings ou de villages de vacances ordinaires, combinant une offre de logement adapté et un dispositif d'accueil et de prise en charge de leur enfant, par une équipe professionnelle, sur leur lieu de séjour.

La Caf de la Seine-Saint-Denis finance le coût des services du Réseau Passerelles pour les familles bénéficiaires de l'A.E.E.H.

Réseau Passerelles

Pour tout renseignement :

→ Consultez le site Internet
du Réseau Passerelles

www.reseau-passerelles.org

Tél. 02 22 66 97 90



Vacaf

Pour toute information :

→ Consultez le site Internet de Vacaf

www.vacaf.org

> 93 - Seine-Saint-Denis

> Aide aux vacances enfants
ou Aide aux vacances familles

Caf de la Seine-Saint-Denis

Pour tout renseignement :

→ Consultez le site Internet de la Caf

www.caf.fr

Ma Caf > 93000 > Offre de service

> Enfance et jeunesse

> l'aide aux vacances pour les enfants
ou l'aide aux vacances pour les familles

0 810 25 93 10 Service 0,06 € / min
+ prix appel



facebook.com/caf931



@Caf93_actus



Offre de service aux allocataires
et aux partenaires

Les aides aux vacances 2021

Organisez vos vacances
dès maintenant,
avec Vacaf c'est facile !



Aide aux vacances familles AVF

“Partir en famille”



Pour qui ?

Vous et vos enfants de 0 à 20 ans.

Comment réserver ?

1^{re} étape : Choisir

Vous consultez les organismes de vacances labellisés sur www.vacaf.org et vous appelez le centre de vacances choisi.

2^e étape : Réserver

Grâce à votre numéro allocataire, le centre de vacances calcule le coût restant à votre charge, déduction faite de l'AVF, et procède à l'inscription. La présence d'au moins un adulte bénéficiaire et un enfant ayant-droit est obligatoire pendant le séjour.

3^e étape : Confirmer

Vous envoyez un acompte afin de valider votre réservation.

4^e étape : Payer

Vous réglez le solde restant à votre charge au centre de vacances choisi un mois avant le séjour.

⚠ Attention, sont exclus les séjours :

- organisés par un organisme non conventionné par Vacaf ;
- se déroulant en dehors des vacances scolaires pour les enfants de 3 à 16 ans ;
- se déroulant à l'étranger.

Les aides aux vacances 2021

AVF OU AVE

Vous devez choisir entre partir en famille (AVF) ou faire partir votre enfant en colonie (AVE) entre le 1^{er} mars 2021 et le 2 janvier 2022.

La durée du séjour doit être au minimum de 6 jours.

L'aide de la Caf portera sur une durée maximale de 14 jours.

Attention !

Pour les enfants de 3 à 16 ans, le séjour doit se dérouler pendant les vacances scolaires.

Les conditions pour en bénéficier

Les aides aux vacances de la Caf s'adressent aux familles allocataires de la Caf de la Seine-Saint-Denis au mois d'octobre 2020 :

- bénéficiaires de prestations à caractère familial au mois de novembre 2020 et
- dont le quotient familial est inférieur ou égal à 700 € au mois de novembre 2020.

Aide aux vacances enfants AVE



“Partir en colonie”

Pour qui ?

Pour vos enfants de 6 à 20 ans.



Comment réserver ?

1^{re} étape : Choisir

Vous consultez les structures agréées sur www.vacaf.org et/ou les séjours organisés par votre ville.

2^e étape : Réserver

Grâce à votre numéro allocataire, l'organisateur calcule le coût restant à votre charge, déduction faite de l'AVE, et procède à l'inscription.

3^e étape : Payer

Vous réglez le solde restant à votre charge à l'organisateur afin de valider votre réservation.

L'AVE est bonifiée pour les enfants bénéficiaires de l'AAEH. Consultez www.vacaf.org pour trouver le séjour qui correspond à vos souhaits et aux attentes de votre enfant.